



Madame, Monsieur,

Cette lettre d'information « Objectif réussite » met à votre disposition des informations, des ressources et des outils à partager avec vos équipes sur la procédure Parcoursup, les dispositifs de réussite et autres thèmes liés à la loi ORE.

L'ensemble des ressources est disponible sur [Dgesip Services](#).

Le calendrier Parcoursup en 3 étapes

L'infographie « **Parcoursup 2021 en trois étapes** » disponible sur Parcoursup.fr présente aux candidats et à leur famille le calendrier 2021 de la procédure ainsi que l'accompagnement prévu à chaque étape.

Ce calendrier est également décliné sous différents formats :

- Une brochure « Parcoursup 2021 en 3 étapes : tout ce qu'il faut savoir pour réussir son entrée dans l'enseignement supérieur » (consultable en ligne dans le cadre des salons virtuels)
- Un diaporama qui détaille chacune des étapes pour animer des réunions d'information

[Voir le calendrier 2021 sur Parcoursup.fr](#)

[Télécharger la brochure sur Dgesip Services](#)

[Télécharger le diaporama sur Dgesip Services](#)

Pour votre information : le calendrier technique précisant l'ensemble des échéances de la procédure pour les établissements est publié sur le site de gestion Parcoursup, rubrique documentation.

Bac 2021 : adaptation du bac pour l'année 2020-2021 et support d'information

- **Adaptation des épreuves pour l'année 2020-2021**

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, et afin de privilégier le temps d'apprentissage des lycéens dans cette période, plusieurs mesures sont mises en place, à titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2020-2021.

- 1. Les trois évaluations communes de première et de terminale de l'année 2020-2021 sont annulées et remplacées par les moyennes des bulletins scolaires :**

Les matières concernées sont l'histoire-géographie, les langues vivantes, la spécialité qui n'est pas poursuivie en terminale, ainsi que les mathématiques pour la voie technologique et l'enseignement scientifique pour la voie générale.

Cette adaptation concerne les élèves actuellement en première et les élèves de terminale qui passeront leur bac en 2021. Pour ces derniers, les notes des évaluations communes de

première seront transmises aux formations de l'enseignement supérieur pour l'examen du dossier Parcoursup.

2. Deux sujets au choix pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité :

Les épreuves finales des enseignements de spécialité se tiendront aux dates prévues : du 15 au 17 mars 2021 (24 au 26 mars à La Réunion).

Pour garantir que les élèves seront interrogés sur des éléments effectivement étudiés dans le cadre des programmes, toutes les disciplines concernées proposeront deux sujets ou des exercices au choix élaborés à partir des entrées prépondérantes des programmes.

Les notes obtenues aux épreuves finales de spécialité seront transmises aux formations de l'enseignement supérieur pour l'examen du dossier Parcoursup.

A noter : pour les candidats qui n'auront pas pu participer aux épreuves de spécialité du mois de mars, des épreuves de remplacement auront lieu au mois de juin. Une mention spécifique sera indiquée dans leur dossier transmis aux formations de l'enseignement supérieur précisant que le candidat n'a pas pu se présenter aux épreuves finales d'enseignements de spécialité pour une raison légitime et justifiée. Les formations pourront alors s'appuyer sur les notes des bulletins scolaires (1ère et Terminale) pour évaluer le niveau de l'élève dans ces deux enseignements.

- **Support d'information « Réussir son bac et son entrée dans l'enseignement supérieur »**

Une brochure à destination des élèves de terminale donne des **informations sur le calendrier de l'année de terminale, la répartition de la note finale du baccalauréat et sur les notes transmises aux formations de l'enseignement supérieur pour l'examen du dossier Parcoursup**. Cette brochure sera disponible dans tous les lycées généraux et technologiques avant les vacances de Noël. Elle est également déclinée sous la forme d'un diaporama.

[Télécharger la brochure « Réussir son bac et son entrée dans l'enseignement supérieur »](#)

[Télécharger le diaporama](#)

Les parcours des lycéens de terminale

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a publié une note d'Information (n° 20.38 – novembre 2020) sur les choix réalisés à la rentrée 2020, par les 376 000 élèves de terminale générale : ils ont choisi de poursuivre deux des trois enseignements de spécialité suivis en première générale l'année précédente.

[Consulter la note d'information « À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours »](#)

Les ressources mises à disposition des équipes des lycées pour accompagner les futurs bacheliers dans leur projet d'orientation

Des ressources sont mises à disposition des professeurs principaux et tous ceux qui contribuent à l'orientation des lycéens, en particulier les psychologues de l'éducation nationale :

- **www.terminales2020-2021.fr : le site de référence pour l'orientation des élèves de terminale**

Ils y trouvent notamment :

- Des **conseils** pour préparer leur projet d'orientation
- Des **fiches, des vidéos et des témoignages sur les métiers, les filières, les formations supérieures et les débouchés**
- Des **informations pratiques** sur les interlocuteurs à leur écoute et les lieux d'information.
- **Un focus sur le bachelor universitaire de technologie (BUT) qui remplace le DUT à la rentrée 2021** et devient le nouveau diplôme de référence des IUT avec le grade licence. Plusieurs supports sont disponibles pour informer les futurs étudiants sur ces évolutions :
 - [la page dédiée « Les BUT \(bachelors universitaires de technologie\) » sur Terminales2020-2021.fr](#)
 - les livrets élaborés par l'Assemblée des directeurs des IUT (Adiut) :
 - [le livret à destination des lycéens](#)
 - [le livret à destination des professeurs et des professionnels de l'orientation](#)

- **L'accès à l'offre de formation 2020 sur www.parcoursup.fr**

Les candidats peuvent d'ores et déjà effectuer leurs premières recherches de formations en consultant le moteur de recherche des formations proposées lors de la session 2020. Plus de 17 000 formations, y compris des formations en apprentissage, sont disponibles.

L'offre de formation 2021 complète et mise à jour sera disponible sur Parcoursup.fr dès le 21 décembre 2020.

[Accéder à l'offre de formation 2020](#)

Paramétrage des formations : rappel du calendrier, ressources et séminaires

Pour rappel, le site de gestion de la plateforme d'admission Parcoursup est ouvert aux établissements dispensant une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur :

<https://gestion.parcoursup.fr>

- Les établissements ont **jusqu'au mardi 15 décembre 2020 inclus pour renseigner les « caractéristiques des formations » qu'ils proposent.**
- **Pour la saisie des capacités d'accueil et frais de scolarité des formations, les établissements ont jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 inclus** pour renseigner ces informations.

Les équipes du service à compétence nationale (SCN) Parcoursup et les services académiques d'information et d'orientation des rectorats (SAIO) accompagnent les formations pendant la phase de paramétrage :

- **Un ensemble de ressources d'accompagnement**, en particulier des pas-à-pas, sont mis à disposition des établissements **sur le site de gestion Parcoursup (rubrique documentation). Un guide synthétique « Paramétrage établissements et offre de formation »** est aussi disponible sur [Dgesip Services](#).
- Des séminaires de formation à distance sur le paramétrage se sont déroulés cette semaine. Pour ceux qui n'ont pu y participer, des vidéos en faisant la synthèse sont mises à disposition des utilisateurs dans la rubrique documentation du site de gestion Parcoursup.
- Vous pouvez **poser vos questions ou signaler tout problème via la rubrique « contact » du site de gestion ou en contactant le SAIO de votre rectorat.**

Retour sur la phase d'admission 2020

- **Publication du rapport public d'examen des vœux 2020 (rappel pour ceux qui n'ont pas encore publié leur rapport)**

Pour rappel, conformément à la décision n° 2020-834 QPC du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020, tout établissement proposant une formation sur la plateforme Parcoursup a désormais l'obligation, à l'issue de la procédure, de publier un rapport précisant, dans le respect de la vie privée des candidats, les critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées et, le cas échéant, dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen.

Pour les quelques formations qui n'ont pu saisir leur rapport via le site de gestion Parcoursup et le publier sur leur fiche de présentation Parcoursup, deux cas de figure sont possibles :

- **Vous avez saisi votre rapport public mais celui-ci n'est pas encore publié sur votre fiche de formation Parcoursup** : vous devez vous connecter à l'interface de saisie via le site de gestion Parcoursup « Archive » (<https://archive.parcoursup.fr/Gestion/authentification>) avec votre mot de passe 2020 et cliquer sur le bouton « Publier » dans le dernier module afin que votre rapport soit rendu public.
- **Vous n'avez pas saisi ou pas encore terminé la saisie de votre rapport public** : vous devez vous connecter à l'interface de saisie via le site de gestion Parcoursup « Archive » (<https://archive.parcoursup.fr/Gestion/authentification>) avec votre mot de passe 2020 et saisir ou terminer la saisie de votre rapport public et cliquer sur le bouton « Publier » dans le dernier module afin que votre rapport soit rendu public.

Le service académique de l'information et de l'orientation (SAIO) de votre rectorat vous accompagne dans cette démarche et répond à vos questions.

- **Note statistique « Parcoursup 2020 : les propositions d'admission dans le supérieur »**

Cette note de synthèse élaborée par le service statistique du ministère présente un ensemble d'indicateurs relatifs aux propositions d'admission dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020. Elle porte exclusivement sur les lycéens qui ont obtenu le baccalauréat cette année.

[Consultez la note](#)



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*